COMMISSION F.M.I

Mardi 12 mars 2024 à 18h00

Procès-Verbal N° 646

Président : **M. MALLET**
Présents : **M MONTMAYEUR ; JM BOULORD**

TRESORERIE FMI

Les clubs suivants n'ayant pas transmis la FMI avant le Lundi 12H, ou n'ayant pas récupéré la rencontre et chargé les données la veille du match (voir rappel et procédures ci-dessous) sont amendés de 75€ (matchs des 09 et 10/03/2024)

Seniors D3	Poule B	RO-CLAIX Us 1
Seniors D4	Poule D	CORBELIN Us 2
Seniors D5	Poule B	RO-CLAIX Us 2
U17 D3	Poule D	SASSENAGE Us 2
U15 D3	Poule F	SASSENAGE Us 2
U15 D3	Poule I	LA COTE SAINT ANDRE FC 2
U15 à 8	Poule B	ENT FCV E2S 2
U13 D1	Poule B	VALLEE DU GUIERS FC 1
U13 D3	Poule D	LA COTE SAINT ANDRE FC 3
U13 D4	Poule B	PAYS ALLEVARD FC 3

Cette décision est susceptible d'appel devant la Commission d'Appel du District de l'Isère dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF

INFO

Sur le site du District dans la rubrique document puis FMI, vous trouverez trois nouveaux documents

La fiche synthèse pour la FMI
Une fiche aide FMI pour les arbitres
Une Foire Aux Questions

RAPPEL IMPORTANT

La FMI doit être toujours faite que le match soit joué, non joué ou arrêté.
En cas de forfait ou de match reporté, l'équipe recevant doit faire la FMI le jour même du match
La commission rappelle à tous les clubs que la récupération des rencontres et le chargement des données sur la tablette doit se faire impérativement la veille du match et seulement par le club recevant

Aucune récupération et chargement des données par le club recevant ne doit se faire le jour du match

PROCEDURES FMI A RESPECTER IMPERATIVEMENT

Suite au manque de sérieux dans l'utilisation de la FMI, la commission tient à rappeler les points suivants :
Comme il est indiqué dans tous les PV de la commission FMI et comme il a été dit dans toutes les réunions de début de saison, l'équipe recevant doit la veille du match récupérer les rencontres et charger les données

RÉCUPÉRATION DES RENCONTRES ET CHARGEMENT DES DONNÉES DU MATCH

- **UNIQUEMENT L'ÉQUIPE RECEVANTE**

Les actions de récupération des rencontres et de chargement des données du match ne sont nécessaires **qu'une seule fois**.

Elles doivent être réalisées sur la tablette de l'équipe recevante :

- Pour les matchs du samedi => => le vendredi soir impérativement, puis désactiver le wifi
- Pour les matchs du dimanche => le samedi soir impérativement, puis désactiver le wifi

IMPORTANT :

- L'équipe recevante est en charge de la FMI c'est la seule qui doit réaliser les opérations de récupération de données. L'équipe visiteuse ne doit faire que des préparations via l'interface WEB.
- Si la récupération des données par le club recevant n'inclut pas les dernières modifications faites par l'équipe visiteuse, **il est inutile de récupérer de nouveau les données**, il suffit d'aller directement dans la partie feuille de match de la FMI pour modifier les compositions avant la rencontre au stade si besoin, l'équipe adverse fera ses ajustements.

En conséquence, le responsable FMI du district ne répondra plus aux appels concernant la non récupération des rencontres et du chargement des données le jour du match

Pour rappel , les deux clubs et l'arbitre doivent impérativement signer la feuille de match informatisée
avant le début de la rencontre
Pas de signature d'avant match d'un des deux clubs = forfait de l'équipe

A la fin du match, l'arbitre qu'il soit officiel ou bénévole
Note sur la tablette
Le score
Les sanctions disciplinaires (onglet discipline)
Les changements (onglet Ent/Sor)
Les blessés (ées) (onglet blessures)
Puis dans l'onglet « Histo » il vérifie toutes les infos rentrées
Ensuite il appelle les deux capitaines et dirigeants pour vérification de la FMI
Il faut bien faire vérifier le score , les sanctions disciplinaires et les éventuels blessés avant de signer la feuille de match
Les deux clubs signent la FMI, puis l'arbitre signe et clôt la feuille de match en tapant son mot de passe de la rencontre.

En cas de match non joué (forfait ou report de match), la F.M.I. doit être faite le jour même.
Impossible de la faire le lendemain.
La F.M.I. doit être envoyée impérativement avant le lundi 13 h 00